



PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Séance du vendredi 24 juin 2022 à 18h30

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Saint-Laurent-des-Bois sous la présidence de Roger BAUNÉ, Maire.

Présents (9) : Roger BAUNÉ, Jean-Michel MESTIVIER, Carine COLLINET, Marie-Claude CHEVALIER-LACOMBE, Jean-Pierre EVRARD, Pierre ANTKOWIAK, Emilie THOUARD, Grégory GAYON, Thierry FEUILLET

Absent excusé (1) : Emilie THOUARD ayant donné pouvoir à Catherine OLIVIER

Absent (1) : Marie-Laure DAVARD

Le quorum étant atteint, le conseil municipal de Saint-Laurent des Bois peut donc valablement délibérer.

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil Municipal qu'il y aurait lieu d'ajouter un point à l'ordre du jour, le Conseil Municipal donne son accord.

Madame Carine COLLINET est choisie pour assumer les fonctions de secrétaire de séance, en présence et à l'appui d'Audrey DESRUS, secrétaire de mairie.

Délibérations

2022-16 | Tarif de location de l'appartement communal

2022-17 | Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

2022-18 | Remplacement du titulaire et du suppléant de la commission CCTVL Enfance, Jeunesse, Scolaire

Délibérations reportées

1# Modification du contrat de la secrétaire de Mairie

2# Passage au M57 à compter du 01/01/2023

Questions diverses

1# Obligation de créer une base d'adresses au format Base Adresse Locale, loi n°2022-217 du 21/02/2022

2# Curage du fossé à la sortie du busage route d'Autainville

3# Information d'ENEDIS sur les règles d'élégage des arbres plantés sur les propriétés

4# Point sur le fonctionnement des écoles à Saint-Laurent des Bois

5# Fossé sur la D110 sortie de la Davière

6# Place CCTVL du City Stade

7# Nouveaux tarifs du broyage / élégage

8# Point sur le déploiement de la fibre

9# Fondation du patrimoine pour l'église

10# Achat de l'extincteur pour l'atelier

11# Schéma directeur des eaux pluviales

12# Eclairage en juillet

Tour de Table

1. **Nomination du secrétaire de séance**
2. **Délibération n°2022-16 Tarif de location de l'appartement communal**

Suite aux échanges lors du conseil municipal du 4 avril 2022 et suite au départ du locataire de l'appartement communal situé 3 bis place du Puits, le maire informe les membres du conseil municipal qu'il convient de réviser le tarif de location.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

de fixer le montant du loyer mensuel, ainsi que la caution, à la somme de 480.00€ .

3. **Délibération n°2022-17 Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants**

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Le maire propose au conseil municipal de choisir la modalité de publicité sous forme électronique sur le site de la commune pour les actes ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

D'adopter à l'unanimité des membres présents la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

4. **Délibération n°2022-18 Remplacement du titulaire et du suppléant de la commission Enfance, Jeunesse, Scolaire de la CCTVL**

Madame Collinet, qui est actuellement titulaire de la commission Enfance, Jeunesse et Scolaire de la CCTVL, doit démissionner de ses fonctions. En effet, à la prochaine rentrée scolaire, elle sera directrice d'une école dont la commune fait partie de la CCTVL, elle ne peut donc plus être membre de cette commission. Il convient donc de remplacer Madame Collinet.

Le Conseil Municipal,

après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

de nommer Catherine OLIVIER titulaire et Monsieur Jean-Pierre EVRARD suppléant de la commission Enfance, Jeunesse & Scolaire de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

5. Délibération reportée 1# modification du contrat de la secrétaire de Mairie

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la secrétaire de Mairie souhaite compléter son contrat à temps non complet dans une autre commune et qu'une diminution du nombre d'heures au contrat de travail est envisagée, avec l'accord de Monsieur le Maire. Cependant, le Centre de Gestion a informé Monsieur le Maire que pour pouvoir délibérer dans le cadre d'une baisse du nombre d'heures, il est nécessaire de solliciter le Comité Technique pour avoir son avis, la délibération est dès lors reportée.

6. Délibération reportée 2# passage au M57

A l'ordre du jour, il avait été mentionné le passage au M57, cependant Monsieur BOUVIER, conseiller en décideur locaux a informé Monsieur Le Maire qu'il convient tout d'abord de demander un avis au comptable public avant de pouvoir délibérer, celle-ci est donc reportée.

QUESTIONS DIVERSES

1# Obligation de créer une base d'adresses au format Base Adresse Locale pour toutes les communes, loi n°2022-217 du 21 février 2022

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la loi 3DS portant sur diverses mesures de simplification de l'action publique locale impose à toutes les communes l'obligation de procéder à l'adressage et de transmettre les adresses à la BAN via une Base Adresse Locale. Il sera nécessaire au premier abord de faire un diagnostic de l'état de l'adressage, puis de créer des adresses normées, diffuser l'adressage et installer la signalétique. Il est prévu que les membres du conseil se réunissent afin de mettre en place cette nouvelle réglementation.

2# Curage du fossé à la sortie du busage route d'Autainville

L'entreprise BOUCHER sera contactée pour effectuer ces travaux.

3# Information d'ENEDIS sur les règles d'élagage des arbres plantés sur les propriétés.

Il a été présenté par Monsieur Le Maire une information émanant d'Enedis relative aux règles d'élagage et plus précisément concernant la distance entre la végétation en domaine privé et la ligne électrique (norme NF-C.11-201). Une distance de 5 mètres doit être respectée entre la végétation et le réseau. L'information a été diffusée aux administrés sur les panneaux de commune.

4# Point sur le fonctionnement des écoles à Saint-Laurent des Bois

Carine COLLINET et Catherine OLIVIER ont exposé les difficultés rencontrées cette année à l'école de Saint-Laurent des Bois notamment sur le temps périscolaire.

5# Fossé sur la D10 sortie de la Davière

Ce fossé sera recreusé par la DDE dans les 2 mois qui viennent.

6# Plaque CCTVL sur le CITY STADE

La CCTVL souhaite apposer une plaque CCTVL au niveau du City-Stade.

7# Nouveaux tarifs de l'élagage / broyage

La société prestataire de l'élagage / broyage nous a communiqué les nouveaux tarifs horaires suite à la hausse du prix de l'énergie. L'augmentation est de 15€ par heure pour le broyage et l'élagage avec épareuse à bras avec rotors.

8# Point sur le déploiement de la fibre sur la commune

Nous avons eu à notre connaissance par des administrés que la fibre a été installée chez eux à Villesiclaire. Ce hameau est desservi à partir du réseau de Villermain.

Après que la zone de la commune ait été déclarée éligible (normalement en septembre) et pour les habitants qui en feront la demande auprès des opérateurs, le raccordement devrait pouvoir se faire d'ici la fin de l'année.

9# Fondation du patrimoine pour l'Eglise

Une expertise va être demandée au niveau de l'Eglise.

10# Achat d'un extincteur pour l'atelier communal

11# Schéma directeur des eaux pluviales

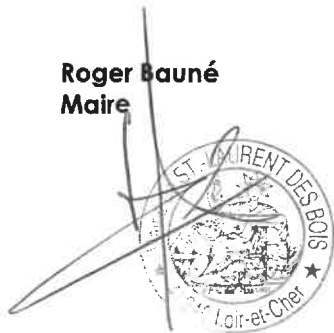
La CCTVL nous a fait parvenir un questionnaire pour faire un état des lieux au niveau de l'acheminement des eaux pluviales sur la commune.

12# Eclairage en Juillet

La rénovation de l'éclairage public doit intervenir en juillet.

Plus rien n'est à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30.

Roger Bauné
Maire



Carine Collinet
Secrétaire de séance

